

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue Principale, 5 novembre 2019 à 20H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 183-2019
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Paiement du camion 10 roues #1911
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Achat de toiles électriques pour le gymnase
 - 6.2 Adoption du plan de sécurité civil de la Municipalité
 - 6.3 Partenariat avec la firme Pompe MC pour les mesures d'urgence
 - 6.4 Partenariat avec la Municipalité de la Guadeloupe pour les mesures d'urgence
 - 6.5 Réclamation d'Hydro-Québec
 - 6.6 Autorisation pour octroyer les travaux de la clôture pour l'usine d'épuration d'eau
7. **PERSONNEL**
 - 7.1 Salaire des pompiers de la Municipalité
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Don au Comité des loisirs

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Budget pour la fête de Noël des employé(e)s

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-335 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2019-11-336 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre et de la séance d'ajournement du 22 octobre.

4. LÉGISLATION

4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 183-2019

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 183-2019 décrétant un programme d'aide financière à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par des travaux majeurs sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

5. FINANCES

5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2019-11-337 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'octobre 2019 au montant total de 248 282,00 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	34 757,43 \$
Factures payées :	72 631,70 \$
Factures à payer :	140 893,75 \$

5.2. PAIEMENT DU CAMION 10 ROUES #1911

2019-11-338 **Considérant** que la Municipalité a fait l'acquisition du camion 10 roues #1911 à la suite de l'adjudication (résolution 2019-03-74) d'une soumission résultant d'un appel d'offres (résolution 2019-01-06) ;

Considérant que la Municipalité doit effectuer le paiement pour un montant de 171 550,00 \$ plus taxes à la Compagnie Camions Globocam Québec et Lévis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 171 550,00 \$ plus taxe à la Compagnie Camions Globocam Québec et Lévis pour l'acquisition du camion 10 roues #1911.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ACHAT DE TOILES ÉLECTRIQUES POUR LE GYMNASÉ

2019-11-339 **Considérant** que le passage des rayons du soleil par les fenêtres (côté ouest) du gymnase du Centre multifonctionnel nuit au bon déroulement des activités ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture recommandent l'installation de toiles électriques pour remédier au problème ;

Considérant que le coût d'acquisition et d'installation des toiles proposé par Le Marché du Store de Saint-Georges est de 1 295,54 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat et l'installation de toiles électriques pour le gymnase du Centre multifonctionnel, et ce, au coût de 1 295,54 \$ plus taxes.

6.2. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVIL DE LA MUNICIPALITÉ

2019-11-340 **Considérant** que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux

dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le plan de sécurité civile de la Municipalité préparée par monsieur Serge Vallée, directeur général et coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté ;

Que monsieur Serge Vallée soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

6.3. PARTENARIAT AVEC LA FIRME POMPE MC POUR LES MESURES D'URGENCE

2019-11-341

Considérant que la Municipalité doit être en mesure de fournir de l'eau potable à la population et au Service des incendies lors d'un événement d'urgence ;

Considérant que la Municipalité doit être en mesure de faire fonctionner la pompe du puits municipal pour assurer l'approvisionnement en eau ;

Considérant que dans le cas d'une panne de courant électrique, la Municipalité a besoin d'une génératrice pouvant répondre au besoin énergétique de la pompe du puits municipal ;

Considérant que la firme Pompe MC de Saint-Georges est en mesure de fournir l'équipement requis à la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité désire faire une entente avec la firme Pompe MC afin de bénéficier d'une exclusivité de première demande pour la location d'une génératrice de 40 kw en situation d'urgence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'entende avec la firme Pompe MC pour une exclusivité de première demande pour la location d'une génératrice de 40 kw en situation d'urgence ;

Que la Municipalité défraie un montant de 250,00 \$ par année pour bénéficier de l'entente ;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à l'entente.

6.4. PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE POUR LES MESURES D'URGENCE

2019-11-342 **Considérant** que lors d'une situation d'urgence, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire s'assurer de pouvoir bénéficier du support d'une autre municipalité advenant qu'elle soit dans l'obligation d'évacuer son territoire ;

Considérant que la Municipalité de la Guadeloupe est la plus rapprochée de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire faire une entente avec la Municipalité de la Guadeloupe afin de pouvoir bénéficier de son support dans une situation d'urgence advenant qu'elle doive évacuer son territoire ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à la Municipalité de la Guadeloupe de mettre en place une entente de support advenant une situation d'urgence et qu'elle doive évacuer la population à l'extérieur du territoire ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley l'entente avec la Municipalité de la Guadeloupe.

6.5. RÉCLAMATION D'HYDRO-QUÉBEC

2019-11-343 **Considérant** qu'il y eut des dommages sur des installations d'Hydro-Québec commis par la Municipalité le 11 septembre 2019 au 656 rang 6 Sud ;

Considérant qu'Hydro-Québec a fait parvenir une réclamation d'un montant de 498,80 \$ à la Municipalité pour les dommages causés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à payer un montant de 498,80 \$ à Hydro-Québec pour assumer le coût des dommages causés à ses installations.

6.6. AUTORISATION POUR OCTROYER LES TRAVAUX DE LA CLÔTURE POUR L'USINE D'ÉPURATION D'EAU

2019-11-344 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait une demande à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour effectuer une inspection de ses infrastructures ;

Considérant que la MMQ, à la suite de l'inspection, a déposé un rapport et des recommandations à la Municipalité ;

Considérant que l'une des recommandations est de réparer la clôture des étangs de traitement et d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que suite à une demande du responsable des travaux publics, la firme Les Entreprises Steeve Couture Inc. a déposé une soumission au montant de 4 156,98 \$ plus taxes pour effectuer la réparation totale de la clôture et la rendre conforme à la recommandation de la MMQ ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Les Entreprises Steeve Couture Inc au montant de 4 156,98 \$ plus taxes pour la réparation de la clôture des étangs de traitement et d'assainissement des eaux usées.

7. PERSONNEL

7.1. SALAIRE DES POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ

2019-11-345 **Considérant** qu'une grille salariale pour la période de 2020-2021-2022 a été proposée au conseil par les élu(e)s responsables du dossier des Services des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que la grille a été discuté avec le personnel officiers du Service des incendies ;

Considérant que le conseil est en accord avec ce que propose la grille salariale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte la nouvelle grille salariale pour le personnel du Service des incendies de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Que la nouvelle grille soit appliquée à partir du mois de janvier 2020.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2019

11. AUTRES SUJETS

11.1. BUDGET POUR LA FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉ(E)S

2019-11-346 Il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un budget de 400,00 \$ pour la fête de Noël des employé(e)s de la Municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-11-347 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 19 novembre 2019.

Il est 21h40

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.